



**RÈGLEMENT NUMÉRO 523-2025 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE  
DE 3 000 500 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 000 500 \$ POUR LA  
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES  
TERRAINS SPORTIFS ET DES BÂTIMENTS  
(PARC MULTISPORT) DE LA VILLE DE NICOLET**

*VERSION ADMINISTRATIVE*



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE NICOLET**

**Règlement numéro 523-2025 décrétant une dépense de 3 000 500 \$ et un emprunt de 3 000 500 \$ pour la réalisation des travaux de réaménagement des terrains sportifs et des bâtiments (parc multisport) de la Ville de Nicolet**

CONSIDÉRANT que la Ville de Nicolet doit procéder aux travaux de réaménagement des terrains sportifs et des bâtiments (parc multisport);

CONSIDÉRANT que les coûts des travaux sont estimés à 2 880 522,60 \$, lesquels incluent les services professionnels, l'électricité et l'architecture des bâtiments;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 1 097 611,60 \$ pour payer le coût des travaux projetés;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA), l'aide financière au montant de 1 902 911 \$, confirmée par le ministère du Sport, du Loisir et du Plein air dans une correspondance datée du 27 juin 2024, dont copie est annexée au présent règlement (Annexe C), sera affectée à la réduction du montant de l'emprunt comme suit :

- 1 902 911 \$ pour les travaux de réaménagement des terrains sportifs et des bâtiments (parc multisport).

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du 18 août 2025 et le projet de règlement dûment présenté;

CONSIDÉRANT que le projet du règlement a été adopté à la séance ordinaire du 15 septembre 2025 par le biais de l'adoption de la résolution numéro 259-09-2025;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement et du règlement ont été remises aux membres du conseil au moins deux jours avant la tenue des séances les adoptant;

CONSIDÉRANT que par soucis de transparence, le projet de règlement a été rendu disponible tant à l'hôtel de ville que sur le site Internet de la municipalité en date du 15 août 2025 pour consultation du public et par la suite à chaque étape du processus de son adoption;

CONSIDÉRANT que les avis publics ont été publiés sur le site Internet de la Ville de Nicolet conformément à son *Règlement numéro 367-2018 relatif aux modalités de publication des avis publics de la Ville de Nicolet*,

CONSIDÉRANT qu'il y a une procédure d'enregistrement à l'égard de ce règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par la greffière;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée et la possibilité d'une dépense de 1 097 611,60 \$ sont mentionnés par le trésorier;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de la Ville de Nicolet décrète ce qui suit :

LE PRÉAMBULE et les annexes font parties intégrantes du présent règlement.

## **ARTICLE 1.**

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter les travaux mentionnés dans le préambule, le tout pour un montant de 3 000 500 \$, lesquels incluent les services professionnels nécessaires à la réalisation de ces travaux, ainsi que l'électricité et l'architecture des bâtiments.

Le montant précité inclus également les taxes, les frais incidents, les imprévus et les honoraires professionnels, tel que plus amplement détaillé sur le bordereau d'évaluation des coûts préparés par monsieur Pascal Allaire, trésorier, en date du 28 juillet 2025, lequel document est annexé (Annexe A) au présent règlement a été calculé suivant les estimés de coûts produits par monsieur Karl Lassonde, ingénieur pour Les Services EXP inc., en date du 1<sup>er</sup> décembre 2023, lequel document est annexé (Annexe B) au présent règlement.

## **ARTICLE 2.**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 3 000 500 \$ pour les fins du présent règlement, cette somme incluant le coût des travaux mentionnés au préambule et à l'article 1 du présent règlement.

## **ARTICLE 3.**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues à l'article 2 du présent règlement, le Conseil est par les présentes autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 3 000 500 \$ sur une période de 20 ans.

## **ARTICLE 4.**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

## **ARTICLE 5.**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

## **ARTICLE 6.**

Le conseil affecte, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention ou partie de subvention payable sur plusieurs années, notamment les montants qui seront récupérés dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA). Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

## **ARTICLE 7.**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement tout autre contribution ou subvention que celle mentionnée à l'article 6 du présent règlement et pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

## **ARTICLE 8.**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à Nicolet, ce 15 septembre 2025.

*Signé*

*Signé*

---

Geneviève Dubois  
Mairesse

---

M<sup>e</sup> Magali Loisel  
Greffière

Avis de motion	18 août 2025 (Rubrique n° 15.1)
Adoption du règlement	15 septembre 2025 (Résolution n°259-09-2025)
Avis public tenue de journées de signatures	25 septembre 2025
Procédure d'enregistrement	1 <sup>er</sup> octobre 2025
Dépôt du résultat au conseil	24 novembre 2025 (Résolution n°281-11-2025)
Approbation par le MAMH	18 décembre 2025
Entrée en vigueur et Prise d'effet	6 janvier 2026
Avis public d'entrée en vigueur	6 janvier 2026

## **ANNEXE A**

# Ville de Nicolet

## Évaluation des coûts, règlement d'emprunt

### Travaux d'infrastructures

<b>Projet</b>	<b>Montant</b>
Réaménagement des terrains sportifs et des bâtiments (parc multisports)	
Estimé déposé par M. Karl Lassonde, ingénieur pour Les Services EXP inc. (Annexe B)	
Civil et électricité (global)	796 450.00 \$
Tennis, pickleball, basketball, pétanque	509 919.50 \$
Terrain de baseball Ghislain-Auger	291 828.00 \$
Terrain de baseball des Bénévoles	124 593.00 \$
Réfection de la surface de dek hockey	89 128.00 \$
Architecture (bâtiment de services et cabanes de marqueurs)	357 000.00 \$
<b>Sous-total des travaux (avant taxes)</b>	<b>2 168 918.50 \$</b>
Imprévus (10 %)	216 891.85 \$
<b>Sous-total des travaux (avant taxes)</b>	<b>2 385 810.35 \$</b>
<i>Frais incidents</i>	
Plan et devis, surveillance (10 %)	238 580.84 \$
Étude goétechnique (2 %)	47 716.17 \$
Caractérisation environnementale (1 %)	23 858.08 \$
Contrôle de la qualité (2 %)	47 716.17 \$
<b>Sous-total des travaux (avant taxes)</b>	<b>2 743 681.60 \$</b>
TPS 5%	137 184.00 \$
TVQ 9.975%	273 682.00 \$
<b>Total des travaux (avec taxes)</b>	<b>3 154 547.60 \$</b>
Ristourne de la TPS	(137 184.00) \$
Ristourne de la TVQ	(136 841.00) \$
<b>Total des contrats nets pour la Ville</b>	<b>2 880</b>
522.60 \$	
<b><u>Autres dépenses nettes à prévoir</u></b>	
Intérêts sur emprunt temporaire	120 000.00 \$
<b>Coût total prévu de la dépense</b>	<b>3 000 522.60 \$</b>
Déduire : Aide financière	(1 902 911.00) \$
Déduire : Affectation de surplus accumulé libre	- \$
<b>Emprunt nécessaire</b>	<b>1 097 611.60 \$</b>
<b>Avis de motion du règlement d'emprunt</b>	<b>1 097 611.60 \$</b>

Fait et préparé ce 28 juillet 2025

Pascal Allaire

---

**Pascal Allaire, Trésorier, Ville de Nicolet**

## Annexe B



### Bordereau d'estimation pour demande d'aide financière

VILLE DE NICOLET

#### Réaménagement terrains sportifs

N° de dossier du maître de l'ouvrage : s.o.

N° de dossier du consultant : DRU-23011325-A0

Date : 1 décembre 2023

Article	Description du travail	Taux			Montant total
1	<b>RÉAMÉNAGEMENT TERRAINS SPORTIFS</b>				
A	CIVIL ET ÉLECTRICITÉ (GLOBAL)				796 450.00 \$
B	TENNIS, PICKLEBALL, BASKETBALL, PÉTANQUE				509 919.50 \$
C	TERRAIN BASEBALL GHISLAIN-AUGER				291 828.00 \$
D	TERRAIN DE BASEBALL DES BÉNÉVOLES				124 593.00 \$
E	RÉFECTION DE LA SURFACE DE DEK HOCKEY				89 128.00 \$
F	ARCHITECTURE (BÂTIMENT DE SERVICES ET CABANES DE MARQUEURS (DEUX))				357 000.00 \$
<b>Sous-total des travaux (avant taxes)</b>					<b>2 168 918.50 \$</b>
Imprévus		10%			216 891.85 \$
<b>Sous-total des travaux (avant taxes) - SECTION 1</b>					<b>2 385 810.00 \$</b>
2	<b>FRAIS INCIDENTS</b>				
1	PLAN, DEVIS ET SURVEILLANCE (10%)				238 581.00 \$
3	ÉTUDE GÉOTECHNIQUE (2%)				47 716.20 \$
4	CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE (1%)				23 858.10 \$
5	CONTRÔLE QUALITÉ (2%)				47 716.20 \$
<b>Sous-total des travaux (avant taxes) - SECTION 2</b>					<b>357 871.50 \$</b>
<b>Sous-total des travaux (avant taxes) - SECTIONS 1 + 2</b>					<b>2 743 681.50 \$</b>
TPS		0%			0.00 \$
TVQ (TAXES NETTES)		4.9875%			136 841.11 \$
<b>MONTANT TOTAL DU PROJET (ARRONDI) - SECTIONS A + B</b>					<b>2 880 600.00 \$</b>

Les Services EXP inc.

Préparé par :

2023-12-04

Karl Lassonde, ing.  
N° O.I.Q. : 5027820

## Bordereau d'estimation pour demande d'aide financière

VILLE DE NICOLET

### Réaménagement terrains sportifs

N° de dossier du maître de l'ouvrage : s.o.

N° de dossier du consultant : DRU-23011325-A0

Date : 2023-12-01

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a		Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
<b>A</b>	<b>CIVIL ET ÉLECTRICITÉ (GLOBAL)</b>					
<b>1</b>	<b>ORGANISATION DE CHANTIER</b>					
1.1	Organisation générale de chantier	forfait	1		75 000.00 \$	75 000.00 \$
1.2	Signalisation et gestion de la circulation	forfait	1		3 000.00 \$	3 000.00 \$
	<b>Sous-total - Section 1</b>					<b>78 000.00 \$</b>
<b>2</b>	<b>EAU POTABLE</b>					
2.1	Raccordement à l'existant (rue Pierre-Laviolette)	unité	1		2 200.00 \$	2 200.00 \$
2.2	Conduite d'eau potable 50mmØ, PEX Bleu 904 incluant vanne	m	120		125.00 \$	15 000.00 \$
2.3	Borne / purge d'eau potable 50mm tel que SAMaqueduc	unité	3		2 200.00 \$	6 600.00 \$
2.4	Abreuvoir incluant vanne d'arrêt	unité	1		4 400.00 \$	4 400.00 \$
2.5	Raccordement au bâtiment	unité	3		1 650.00 \$	4 950.00 \$
2.6	Nettoyage, essais et désinfection	forfait	1		1 650.00 \$	1 650.00 \$
	<b>Sous-total - Section 2</b>					<b>34 800.00 \$</b>
<b>3</b>	<b>ÉGOUT SANITAIRE</b>					
3.1	Raccordement à l'existant (rue Pierre-Laviolette)	unité	1		2 200.00 \$	2 200.00 \$
3.2	Conduite d'égout sanitaire 150mmØ, PVC DR 28	m	40		180.00 \$	7 200.00 \$
3.3	Regard d'égout préfabriqué 900mmØ	unité	1		4 900.00 \$	4 900.00 \$
3.4	Raccordement à la conduite du bâtiment	unité	1		1 650.00 \$	1 650.00 \$
3.5	Nettoyage et essais	forfait	1		1 100.00 \$	1 100.00 \$
	<b>Sous-total - Section 3</b>					<b>17 050.00 \$</b>

## Bordereau d'estimation pour demande d'aide financière

VILLE DE NICOLET

### Réaménagement terrains sportifs

N° de dossier du maître de l'ouvrage : s.o.

N° de dossier du consultant : DRU-23011325-A0

Date : 2023-12-01

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a		Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
<b>4</b>	<b>ÉGOUT PLUVIAL</b>					
4.1	Conduite d'égout pluvial 250mmØ, PVC DR 35	m	30		210.00 \$	6 300.00 \$
4.2	Conduite d'égout pluvial 200mmØ, PVC DR 35	m	85		175.00 \$	14 875.00 \$
4.3	Conduite d'égout pluvial 150mmØ, PVC DR 35	m	40		155.00 \$	6 200.00 \$
4.4	Drain de fondation 100mmØ, PEHD drainage tennis et pickleball	m	240		45.00 \$	10 800.00 \$
4.5	Regard-puisard préfabriqué 900mmØ, avec régulateur	unité	1		6 100.00 \$	6 100.00 \$
4.6	Regard-puisard préfabriqué 900mmØ	unité	1		5 000.00 \$	5 000.00 \$
4.7	Puisard préfabriqué 600mmØ	unité	1		3 800.00 \$	3 800.00 \$
4.8	Cheminée d'accès (drains et tranchée drainante)	unité	4		750.00 \$	3 000.00 \$
4.9	Capteur de surface, PEHD 300mmØ	unité	4		1 950.00 \$	7 800.00 \$
4.10	Système de rétention souterrain en PEHD (tel que Stormchamber Soleno) incluant membranes de séparation, pierre nette - volume 122 m³	forfait	1		61 200.00 \$	61 200.00 \$
<b>Sous-total - Section 4</b>						<b>125 075.00 \$</b>
<b>5</b>	<b>TRAVAUX DE VOIRIE</b>					
5.1	Préparation de l'infrastructure, aménagement du site	m²	1 370		9.50 \$	13 015.00 \$
5.2	Préparation de l'infrastructure, sentier principal pavé	m²	600		7.50 \$	4 500.00 \$
5.3	Préparation de l'infrastructure, raccordement Pierre-Laviolette	m²	100		10.00 \$	1 000.00 \$
5.4	Préparation de l'infrastructure, sentier de criblure de pierre	m²	600		8.00 \$	4 800.00 \$
5.5	Sous-fondation, emprunt granulaire cal. MG-112, 300mm d'épaisseur après densification, sentier principal pavé	m²	600		10.00 \$	6 000.00 \$
5.6	Sous-fondation, emprunt granulaire cal. MG-112, 450mm d'épaisseur après densification, raccordement Pierre-Laviolette	m²	100		22.00 \$	2 200.00 \$
5.7	Fondation, pierre concassée cal. MG-20, 250mm d'épaisseur après densification, sentier principal pavé	m²	600		15.00 \$	9 000.00 \$
5.8	Fondation, pierre concassée cal. MG-20, 300mm d'épaisseur après densification, raccordement Pierre-Laviolette	m²	100		33.00 \$	3 300.00 \$

# Bordereau d'estimation

## pour demande d'aide financière

VILLE DE NICOLET

### Réaménagement terrains sportifs

N° de dossier du maître de l'ouvrage : s.o.

N° de dossier du consultant : DRU-23011325-A0

Date : 2023-12-01

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a		Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
5.9	Fondation, pierre concassée cal. MG-20, 150mm d'épaisseur minimale après densification, sentier de criblure de pierre	m <sup>2</sup>	600		10.00 \$	6 000.00 \$
5.10	Trottoir de béton de ciment	m <sup>2</sup>	50		220.00 \$	11 000.00 \$
5.11	Dalle de béton pour mobilier	m <sup>2</sup>	25		225.00 \$	5 625.00 \$
5.12	Enrobés bitumineux, 60mm d'épaisseur après densification, couche unique, type MUN-10, sentier principal pavé	m <sup>2</sup>	600		35.00 \$	21 000.00 \$
5.13	Enrobés bitumineux, 70mm d'épaisseur après densification, couche unique, type ESG-10, raccordement Pierre-Laviolette	m <sup>2</sup>	100		40.00 \$	4 000.00 \$
5.14	Criblure de pierre, 150mm d'épaisseur après densification	m <sup>2</sup>	600		9.00 \$	5 400.00 \$
5.15	Dalles de béton, pavage, bâtiments, clôtures existantes à démolir	forfait	1		58 000.00 \$	58 000.00 \$
5.16	Signalisation et marquage au sol	forfait	0		1 100.00 \$	0.00 \$
<b>Sous-total - Section 5</b>						<b>154 840.00 \$</b>
<b>6</b>	<b>TRAVAUX DIVERS</b>					
6.1	Surplus pour assise de conduite réalisée avec de la pierre nette	m	90		22.00 \$	1 980.00 \$
6.2	Remblai complémentaire, matériau granulaire cal. MG-112 (conduites d'eau potable, d'égout sanitaire et d'égout pluvial, excluant les drains)	m <sup>3</sup>	30		22.00 \$	660.00 \$
6.3	Remblai complémentaire, pierre concassée cal. MG-20 (conduites d'eau potable, d'égout sanitaire et d'égout pluvial, excluant les drains)	m <sup>3</sup>	30		49.00 \$	1 470.00 \$
6.4	Isolation de conduite, épaisseur totale 100mm	m <sup>2</sup>	20		55.00 \$	1 100.00 \$
6.5	Isolation de conduite, épaisseur totale 75mm	m <sup>2</sup>	20		45.00 \$	900.00 \$
6.6	Isolation de conduite, épaisseur totale 50mm	m <sup>2</sup>	200		32.00 \$	6 400.00 \$
6.7	Excavation et remblayage, bases des lampadaires	unité	2		550.00 \$	1 100.00 \$
6.8	Excavation et remblayage, bases des tours d'éclairage	unité	10		880.00 \$	8 800.00 \$
6.9	Excavation et remblayage, conduits électriques	m	400		58.00 \$	23 200.00 \$



## Bordereau d'estimation pour demande d'aide financière

VILLE DE NICOLET

### Réaménagement terrains sportifs

N° de dossier du maître de l'ouvrage : s.o.

N° de dossier du consultant : DRU-23011325-A0

Date : 2023-12-01

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
6.10	Rigole à creuser	m	60	22.00 \$	1 320.00 \$
6.11	Fondation pour trottoirs et dalles de béton	m <sup>2</sup>	75	28.00 \$	2 100.00 \$
6.12	Réfection des surfaces gazonnées	m <sup>2</sup>	1500	20.00 \$	30 000.00 \$
6.13	Provision évacuation sols contaminés C-RESC	m <sup>3</sup>	70	85.00 \$	5 950.00 \$
6.14	Provision évacuation sols contaminés > RESC	m <sup>3</sup>	70	105.00 \$	7 350.00 \$
6.15	Protection d'arbres existants	unité	20	165.00 \$	3 300.00 \$
6.16	Abattage et essouchemen d'arbre	forfait	1	3 300.00 \$	3 300.00 \$
6.17	Élagage des arbres existants	forfait	1	3 300.00 \$	3 300.00 \$
6.18	Plantation d'arbres diam. 50mm	unité	10	580.00 \$	5 800.00 \$
6.19	Arbustes et vivaces	unité	100	95.00 \$	9 500.00 \$
6.20	Ensemencement hydraulique mélange "mi-ombre", incluant terre	m <sup>2</sup>	1000	10.00 \$	10 000.00 \$
<b>Sous-total, Section 6</b>					<b>127 530.00 \$</b>
<b>7</b>	<b>ÉLECTRICITÉ ET ÉCLAIRAGE</b>				
7.1	Démantèlement	forfait	1	11 000.00 \$	11 000.00 \$
7.2	Électrification nouveau bâtiment entrée électrique/marqueur tennis	forfait	1	5 500.00 \$	5 500.00 \$
7.3	Électrification cabane marqueur terrain balle	unité	2	2 700.00 \$	5 400.00 \$
7.4	Refaire les entrées électrique 120/240V et 347/600V	forfait	1	65 005.00 \$	65 005.00 \$
7.5	Relocalisation contrôle éclairage	unité	4	1 400.00 \$	5 600.00 \$
7.6	Nouveau contrôle éclairage	unité	2	2 750.00 \$	5 500.00 \$
7.7	Nouveau lampadaires c/a base de béton	unité	10	13 200.00 \$	132 000.00 \$
7.8	Réalimentation jeux d'eau	unité	1	1 100.00 \$	1 100.00 \$
7.9	Réalimentation terrain balle #1	forfait	1	6 600.00 \$	6 600.00 \$
7.10	Réalimentation terrain balle #2	forfait	1	11 000.00 \$	11 000.00 \$
7.11	Enlever et réinstaller poteau éclairage balle	forfait	1	8 800.00 \$	8 800.00 \$
7.12	Relocalisation distribution événement et réalimenter les services	forfait	1	1 650.00 \$	1 650.00 \$
<b>Sous-total - Section 7</b>					<b>259 155.00 \$</b>



## Bordereau d'estimation pour demande d'aide financière

VILLE DE NICOLET

### Réaménagement terrains sportifs

N° de dossier du maître de l'ouvrage : s.o.

N° de dossier du consultant : DRU-23011325

Date : 2023-12-01

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a		Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
<b>B</b>	<b>TENNIS, PICKLEBALL, BASKETBALL, PÉTANQUE</b>					
1	<b>ORGANISATION DE CHANTIER</b>					
1.1	Organisation générale de chantier	forfait	1		50 000.00 \$	50 000.00 \$
1.2	Signalisation et gestion de la circulation	forfait	1		2 500.00 \$	2 500.00 \$
	<b>Sous-total - Section 1</b>					<b>52 500.00 \$</b>
2	<b>TRAVAUX DE VOIRIE</b>					
2.1	Préparation de l'infrastructure - tennis, pickleball et basketball	m <sup>2</sup>	2 750		10.00 \$	27 500.00 \$
2.2	Fondation améliorée en matériau RVMR - épaisseur 300mm	m <sup>2</sup>	2 750		8.00 \$	22 000.00 \$
2.3	Sous-fondation, emprunt granulaire cal. MG-112, 500mm d'épaisseur après densification, tennis, pickleball et basketball	m <sup>2</sup>	2 750		17.00 \$	46 750.00 \$
2.4	Fondation supérieure, emprunt granulaire cal. MG-112, 250mm d'épaisseur après densification, tennis, pickleball et basketball	m <sup>2</sup>	2 750		16.00 \$	44 000.00 \$
2.5	Enrobés bitumineux, 60mm d'épaisseur après densification, couche unique, type MUN-10, tennis, pickleball et basketball	m <sup>2</sup>	2 610		27.00 \$	70 470.00 \$
2.6	Préparation de l'infrastructure - pétanque et enclos baseball	m <sup>2</sup>	395		10.00 \$	3 950.00 \$
2.7	Sous-fondation, emprunt granulaire cal. MG-112, 300mm d'épaisseur après densification, pétanque	m <sup>2</sup>	395		17.00 \$	6 715.00 \$
2.8	Fondation supérieure, emprunt granulaire criblure de pierre, 250mm d'épaisseur après densification, pétanque	m <sup>2</sup>	395		16.00 \$	6 320.00 \$
2.9	Autres accessoires pétanque et enclos baseball	forfait	1		5 594.50 \$	5 594.50 \$
2.10	Traitement de surface - acrylique 5 couches (tennis, pickleball, basket)	m <sup>2</sup>	2610		22.00 \$	57 420.00 \$
	<b>Sous-total - Section 2</b>					<b>290 719.50 \$</b>

**Bordereau d'estimation**  
pour demande d'aide financière

VILLE DE NICOLET

**Réaménagement terrains sportifs**

N° de dossier du maître de l'ouvrage : s.o.

N° de dossier du consultant : DRU-23011325

Date : 2023-12-01

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a		Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
<b>3</b>	<b>TRAVAUX DIVERS</b>					
3.1	Clôture frost 2,0m incluant filet, tennis, pickleball, basket et enclos baseball	m <sup>3</sup>	335		220.00 \$	73 700.00 \$
3.2	Accessoires divers (poteaux, paniers, filets, socles)	forfait	1		93 000.00 \$	93 000.00 \$
	<b>Sous-total - Section 3</b>					<b>166 700.00 \$</b>

# Bordereau d'estimation

## pour demande d'aide financière

VILLE DE NICOLET

### Réaménagement terrains sportifs

N° de dossier du maître de l'ouvrage : s.o.

N° de dossier du consultant : DRU-23011325

Date : 2023-12-01

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
<b>C</b>	<b>TERRAIN BASEBALL GHISLAIN-AUGER</b>				
1	<b>ORGANISATION DE CHANTIER</b>				
1.1	Organisation générale de chantier	forfait	1	5 000.00 \$	5 000.00 \$
	<b>Sous-total - Section 1</b>				<b>5 000.00 \$</b>
2	<b>ÉGOUT PLUVIAL</b>				
2.1	Tranchée drainante, conduite 150mmØ PVC DR 35, pierre nette, membrane (terrain baseball)	m	480	220.00 \$	105 600.00 \$
2.2	Cheminée d'accès (drains et tranchée drainante)	unité	9	660.00 \$	5 940.00 \$
	<b>Sous-total - Section 2</b>				<b>111 540.00 \$</b>
3	<b>TRAVAUX DIVERS</b>				
3.1	Excavation et niveling	m <sup>2</sup>	2 800	4.50 \$	12 600.00 \$
3.2	Aménagement d'une piste d'avertissement (3,0 mètres), criblure de pierre, épaisseur 200mm - champ et lignes 1er et 3e but	m <sup>2</sup>	660	16.00 \$	10 560.00 \$
3.3	Réfection du diamond - sable terrain sportif	m <sup>2</sup>	2 100	16.00 \$	33 600.00 \$
3.4	Gradins aluminium tel que PF50097 de Profab	unité	2	45 000.00 \$	90 000.00 \$
3.5	Réfection des surfaces endommagées	forfait	1	28 528.00 \$	28 528.00 \$
	<b>Sous-total - Section 3</b>				<b>175 288.00 \$</b>

# Bordereau d'estimation

## pour demande d'aide financière

VILLE DE NICOLET

### Réaménagement terrains sportifs

N° de dossier du maître de l'ouvrage : s.o.  
N° de dossier du consultant : DRU-23011325

Date : 2023-12-01

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
<b>D</b>	<b>TERRAIN DE BASEBALL DES BÉNÉVOLES</b>				
<b>1</b>	<b>ORGANISATION DE CHANTIER</b>				
1.1	Organisation générale de chantier	forfait	1	1 500.00 \$	1 500.00 \$
	<b>Sous-total - Section 1</b>				<b>1 500.00 \$</b>
<b>2</b>	<b>ÉGOUT PLUVIAL</b>				
2.1	Tranchée drainante, conduite 150mmØ PVC DR 35, pierre nette, membrane (terrain baseball)	m	0	220.00 \$	0.00 \$
2.2	Cheminée d'accès (drains et tranchée drainante)	unité	0	660.00 \$	0.00 \$
	<b>Sous-total - Section 2</b>				<b>0.00 \$</b>
<b>3</b>	<b>TRAVAUX DIVERS</b>				
3.1	Excavation et niveling	m <sup>2</sup>	330	4.50 \$	1 485.00 \$
3.2	Aménagement d'une piste d'avertissement (3,0 mètres), criblure de pierre, épaisseur 200mm - champ seulement	m <sup>2</sup>	330	16.00 \$	5 280.00 \$
3.3	Réfection du diamond - sable terrain sportif	m <sup>2</sup>	0	16.00 \$	0.00 \$
3.4	Gradins aluminium tel que PF50097 de Profab	unité	2	45 000.00 \$	90 000.00 \$
3.5	Réfection des surfaces endommagées	forfait	1	26 328.00 \$	26 328.00 \$
	<b>Sous-total - Section 3</b>				<b>123 093.00 \$</b>

## Bordereau d'estimation pour demande d'aide financière

VILLE DE NICOLET

### Réaménagement terrains sportifs

N° de dossier du maître de l'ouvrage : s.o.  
N° de dossier du consultant : DRU-23011325

Date : 2023-12-01

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
E 1	RÉFLECTION DE LA SURFACE DE DEK HOCKEY				
1.1	RÉFLECTION DE LA SURFACE DE DEK HOCKEY  Réfection de la surface - tel que ThermoFlex	m <sup>2</sup>	465	191.67 \$	89 128.00 \$
	<b>Sous-total - Section 1</b>				<b>89 128.00 \$</b>

## Bordereau d'estimation pour demande d'aide financière

VILLE DE NICOLET

### Réaménagement terrains sportifs

N° de dossier du maître de l'ouvrage : s.o.  
N° de dossier du consultant : DRU-23011325

Date : 2023-12-01

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a		Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
E 1	<b>ARCHITECTURE</b> <b>ARCHITECTURE (BÂTIMENT DE SERVICES ET CABANES DE MARQUEURS (DEUX))</b>					
1.1	Architecture (bâtiment de services et cabanes de marqueurs (deux))	forfait	1		357 000.00 \$	357 000.00 \$
	<b>Sous-total - Section 1</b>					<b>357 000.00 \$</b>

## Annexe C

Québec 

Gouvernement du Québec  
La ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air  
et députée de Brome-Missisquoi

Québec, le 27 juin 2024

Madame Geneviève Dubois  
Mairesse  
Ville de Nicolet  
180, rue de Monseigneur-Panet  
Nicolet (Québec) J3T 1S6

Madame la Mairesse,

J'ai le plaisir de vous informer que votre projet de réaménagement des terrains sportifs et des bâtiments (parc multisport) a été retenu dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – volet 1 (PAFIRSPA). Ainsi, une aide financière maximale équivalant à 66 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 1 902 911 \$, pourrait vous être attribuée après réception et analyse des documents additionnels qui seront nécessaires pour compléter votre dossier.

Je vous remercie de contribuer au développement de la pratique sportive, récréative et de plein air. La réalisation de ce projet permettra d'offrir à la population un meilleur accès aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

Je vous prie d'agrérer, Madame la Mairesse, mes salutations distinguées.



Isabelle Charest

1035, rue De La Chevrotière, 16<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5  
Téléphone : 418 266-3255  
Télécopieur : 418 266-3257  
[www.education.gouv.qc.ca](http://www.education.gouv.qc.ca)

Cowansville  
Montréal  
Québec